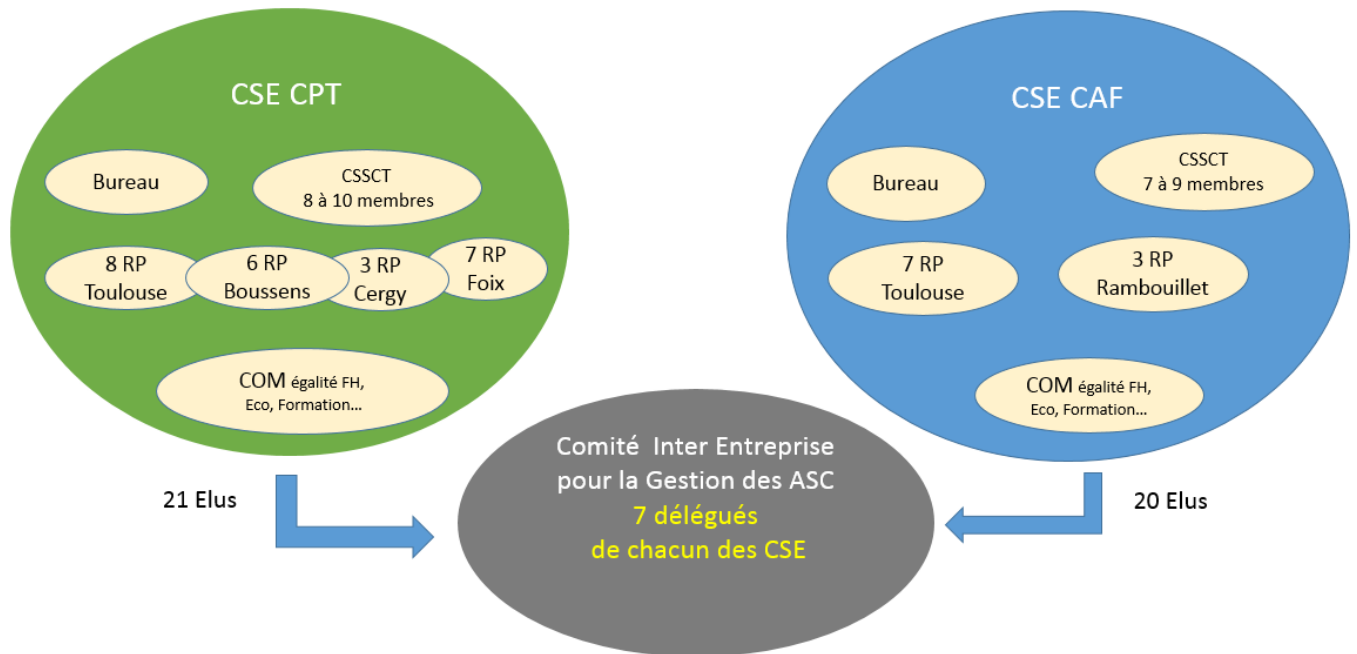




CSE Mode d'Emploi



CSE : Comité Social et Economique

Nous en aurons un pour CAF et un pour CPT. (un par entreprise légale)

La mission principale du CSE est de **représenter les salarié•e•s** sur tous les sujets : orientations stratégiques, situation économique, politique sociale, santé, ...

Pour cela les CSE travaillent en commissions : Economique, Formation, Aide au logement, Egalité Professionnelle, Prévoyance. Ils disposent de moyens permettant de mener des expertises **indépendantes**.

CSSCT : Commission Santé, Sécurité et Conditions de Travail

Les accords prévoient que ces commissions seront constituées de 8 à 10 membres pour CPT et 7 à 9 pour CAF. Elles seront chargées des questions relatives à la santé, à la sécurité et aux conditions de travail.

RP : Représentante•es de Proximité :

Ils ou elles seront chargé•e•s localement de toutes les requêtes et questions à adresser à la direction. Ces sujets seront débattus lors de réunions mensuelles avec les directions locales. Un compte-rendu en sera fait à tous les salarié•e•s

Gestion des œuvres sociales (ASC) :

L'InterCSE est une structure légale qui permet d'avoir une gestion commune des œuvres sociales (semblable à celle d'aujourd'hui). Elle est composée de 7 élu•e•s de chacun des CSE.